

Lausanne, le 29 août 2023

## INTERPELLATION URGENTE

### **Le futur espace de consommation sécurisée de la Riponne sera-t-il adapté à l'évolution des besoins ?**

#### *Motif de l'urgence :*

*L'urgence est motivée par deux éléments : d'une part, la recrudescence de la consommation de drogues dans les villes de Suisse appelle une réponse rapide des pouvoirs publics, du fait du développement de nouvelles pratiques de consommation, en particulier celle du crack, qui apparaît également à Lausanne ; d'autre part, l'enquête publique concernant le nouvel ECS de la Riponne étant actuellement en cours, la Municipalité doit urgemment ajuster le projet pour prendre en compte cette nouvelle donne, ainsi que les demandes des riverains, sur l'amplitude horaire du lieu et les conditions d'accueil des personnes, notamment.*

La situation actuelle en matière de consommation de drogues inquiète la plupart des spécialistes de la question. Dans les plus grandes villes de Suisse, on note une recrudescence de la consommation de drogue à ciel ouvert. Le cas de Genève interpelle spécifiquement, puisque l'apparition du crack sur le marché de la drogue a bouleversé l'équilibre, déjà précaire, qui prévalait jusqu'alors. Environ deux cent personnes ont ainsi dû être exclues de Quai 9, l'espace de consommation genevois, au vu des problèmes de cohabitation causés par cette addiction.

À Lausanne, bien que la consommation du crack ne se soit pas encore aussi développée qu'à Genève, la risque que s'installe une situation similaire existe bel et bien. En outre, bien des observateurs·rices et médias ont noté que même sans crack, la consommation de drogues dans l'espace public lausannois semble également en augmentation, notamment à la Riponne.

Dans les médias, la Municipalité a annoncé le déploiement d'un nouveau dispositif policier, une task force de 42 agent·e·s, pour lutter contre cette situation. Or, en 2018 déjà, l'exécutif communal lançait un dispositif « d'ilotiers », soit une vingtaine d'agent·e·s chargé·e·s de prévenir et de réprimer le deal de rue. Ce nouveau redéploiement policier ne peut qu'interroger, puisqu'il consiste à répéter une méthode qui n'a guère connu de résultats très probants jusqu'à ce jour, celle-ci ayant échoué à prévenir la présence de la consommation de drogues dans l'espace public. Autrement dit, les soussigné·e·s sont dès lors soucieux·ses du fait qu'on n'apporte pas une réponse sécuritaire à une problématique avant tout sociale et sanitaire.

Ce d'autant que les spécialistes des addictions proposent une toute autre méthode que celle que semble vouloir appliquer la municipalité de Lausanne : il s'agit de développer le tissu social, l'encadrement, l'animation en faisant participer usagers·ères du quartier, riverains, ainsi que consommateurs·rices de drogues, en vue de favoriser le vivre-ensemble et un partage adéquat de l'espace public, la réduction des risques pour tou·te·s et la sortie de l'addiction, pour les personnes concernées et quand cela est possible.

Avec l'ouverture prochaine d'un nouvel espace de consommation sécurisée (ECS) à la Riponne et dans le contexte de l'enquête publique actuellement en cours, les soussigné·e·s estiment qu'il s'agit d'une des dernières occasions d'adapter le dispositif de façon adéquate, en intégrant les enjeux et les approches exposés dans la présente interpellation.

Certes, au mois de mai 2023, la Municipalité de Lausanne, interpellée par des membre des divers bancs de ce Conseil, a eu l'occasion de rappeler certains des objectifs politiques et sociaux de l'ouverture prochaine d'un nouvel ECS à la Riponne.

Lausanne, le 29 août 2023

Mais l'évolution de la situation depuis lors doit permettre de reconsidérer certains de ces objectifs. Ce d'autant que les soussigné·e·s ont pu avoir connaissance du fait que, sans mettre en cause la nécessité et l'importance d'ouvrir un tel ECS, plusieurs organisations impliquées dans la gestion des personnes dans la précarité et occupant des locaux à la Riponne ont récemment adressé une lettre à la Municipalité, visant à partager leurs préoccupations quant à l'amplitude insuffisante des horaires d'ouverture du futur espace, à l'absence d'un local d'accueil avant et après la consommation, ainsi qu'à la problématique de la consommation croissante de crack par les personnes souffrant de toxicodépendances, avec les impacts sociaux et sanitaire qui sont à craindre, sur ces dernières et sur les populations qui s'y trouvent confrontées. Cette lettre a été adressée à la Municipalité dans le cadre de la mise à l'enquête publique du projet. Initialement prévue sous forme de pétition, ses initiateurs·rices ont privilégié la démarche consistant à contribuer à ladite enquête publique, en adressant une « forte demande » à la Ville de considérer les éléments synthétisés ci-dessus.

Partageant les préoccupations des organisations en question, les soussigné·e·s adressent les questions suivantes à la Municipalité :

1. De quelle manière la Municipalité compte-t-elle prendre en compte, à ce stade du projet encore, les remontées du terrain, en particulier celles provenant des acteurs·rices sociaux·ales du quartier, pour garantir un meilleur encadrement des personnes toxicodépendantes et assurer la bonne intégration du futur ECS dans le quartier ?
2. Quel bilan la Municipalité de Lausanne tire-t-elle du dispositif d'ilotiers mis en place en 2018 pour encadrer la consommation de drogues à ciel ouvert ? Compte-tenu de ce bilan, la Municipalité estime-t-elle adéquat de déployer un nouveau dispositif policier de 42 agent·e·s pour répondre à cette problématique aujourd'hui ?
3. Les horaires d'ouverture prévues pour le nouvel ECS de la Riponne sont-ils, selon la Municipalité, adaptés aux besoins, au regard des remontées des acteurs·rices du terrain, qui s'inquiètent de leur caractère trop restreint ?
4. Que pense la Municipalité de l'opportunité d'intégrer, dans ce futur ECS, des espaces visant à accueillir les personnes toxicodépendantes, également avant et après leur consommation ?
5. La Municipalité est-elle ouverte à l'idée d'augmenter les moyens alloués à l'animation socio-culturelle de la place de la Riponne, ainsi qu'à la prévention des risques liés à la consommation de drogues ?
6. Quelles mesures concrètes la Municipalité entend-elle prendre pour favoriser la bonne cohabitation entre les riverains de la place de la Riponne, les usagers·ères du quartier et les personnes toxicodépendantes s'y trouvant ?
7. Quelle est l'analyse de la Municipalité sur l'évolution actuelle de la consommation du crack, en Suisse romande et plus particulièrement à Lausanne ? Quels types de mesures entend-elle prendre pour répondre à cette problématique ?
8. S'agissant de la consommation de drogues dites « populaires », la Municipalité entend-elle intégrer dans son projet pilote la distribution contrôlée de cocaïne, comme vient de le décider le Conseil de Ville de Berne, le 7 juin 2023, dans le but de prévenir et diminuer les risques liés à ces consommations, également à risque ?

Pierre Conscience

M. ZECCA

O. Cafner

M. CRAUSAZ

KOUALIV LÉONIE